

■ Centre commercial Leclerc à Décines : nouveaux éléments de réponse vers mai

Dans moins de trois semaines, le Conseil d'Etat rendra son délibéré au sujet des requêtes formées contre le projet de centre commercial Leclerc mené par Alain Landais avec pour but une implantation sur ses terrains à Décines sur le site de l'ex-entreprise ABB, en bordure de l'espace choisi par l'OL pour implanter son Grand stade. Le commissaire du gouvernement a rendu mardi des conclusions demandant le rejet des requêtes. Cette étape franchie, les opposants verront comment

s'organiser pour continuer leur lutte. Les prochains éléments de réponse seront ensuite donnés par le Grand Lyon. Si le Conseil d'Etat rejette les requêtes, encore faut-il que les terrains d'Alain Landais soient rendus constructibles. Ils sont en zone d'activité industrielle. Seule une révision du Plan local d'urbanisme (PLU) peut faire ce changement. Qu'attend-on pour cela ? La décision des élus municipaux. Et les techniciens du Grand Lyon rappellent qu'il existe un préalable : « Il faut

d'abord qu'on finalise le Schéma d'équipement commercial de l'agglomération (Sduc). Il est en cours de révision. Et c'est lui qui préconisera les secteurs où devra être révisé le PLU. Il éclaire les élus avec de véritables arguments. On doit le rendre pour mai. » L'avis du Conseil d'Etat sera important. Le Sduc tiendra aussi compte d'une autre possibilité : la requalification de la zone de Peyssilieu, à Meyzieu, là où siège l'actuel Leclerc transférable de l'incontactable Alain Landais.